



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 07

Délibération N°2025-3

MATIERE : FINANCES
LOCALES
SOUS-MATIERE : DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :
DEPOT D'UN DOSSIER DE
DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DE
L'AIDE A
L'INVESTISSEMENT
AUPRES DE LA CAF POUR
LA RENOVATION DE
L'ACCUEIL DE LOISIRS
ELEMENTAIRE DOMINIQUE
ARATA

L'an deux mille vingt-cinq,

Le Mercredi 12 février 2025 à 09h15,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 04 février 2025,

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET.

ABSENTE : Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magdeleine FOUILLAT.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'administration du projet de rénovation de l'accueil de loisirs élémentaire Dominique ARATA situé sur la commune des BRUNELS et dont le CCAS est propriétaire.

La population de la ville de Castelnaudary ne cesse d'évoluer avec comme objectif 15 000 habitants en 2030. Cette augmentation nécessite, pour la ville, entre autres, de reconsidérer les conditions d'accueils des enfants et d'inscrire, au sein d'un programme plus large de rénovation globale, les ALSH de la ville.

Ce projet a, donc, pour but d'améliorer l'accueil des enfants durant la période estivale, l'accueil de loisirs des 6-12 ans étant, sur les autres périodes de vacances, situé à l'ALSH Prosper Estieu.

L'accueil des 6-12 ans pendant les deux mois d'été se délocalise à environ 30 Km de la ville pour offrir un cadre verdoyant dans un parc de 2 hectares de bois dominant le lac de St Ferréol.

Cet accueil est déclaré en ALSH aux services départementaux depuis 1982 et n'a fait l'objet que d'entretien et de réparations courantes.

Par conséquent, il apparaît opportun d'agir et renforcer l'attractivité de l'offre en améliorant la qualité des locaux et des équipements associés, avec au cœur de sa réflexion la

Accusé de réception en préfecture

011-261100150-20250212-DB202503FIN-D5

Reçu le 18/02/2025

sécurité, la remise aux normes, l'hygiène et le rafraichissement du bâtiment :

- Mise aux normes de la cuisine : créer des locaux adaptés et de qualité afin d'offrir au personnel des conditions de travail adéquates (changement du mobilier en bois, révision des accès à la terrasse avec la suppression d'une marche incompatible avec le cheminement des chariots de service restauration et permettant l'accès PMR...)
- Mise en sécurité et aux normes de la piscine : adaptation à l'accueil des enfants en situation de handicap avec la création d'une plage et suppression de l'échelle de descente...
- Terrassement complet incluant le pourtour de la piscine afin de sécuriser ses abords
- Rafraichissement des sols et abaissement des plafonds intérieurs

Considérant que les études ont permis d'estimer le coût global de l'opération à 150 000 € HT.

Considérant que l'aide à l'investissement proposé par la Caisse d'Allocation Familiales peut prendre en charge jusqu'à 60% des dépenses subventionnables dans la limite d'un plafond dont les montants sont définis par type d'opération :

- 270 000€ maximum pour les opérations de création ou d'extension, rénovation, transplantation conduisant à un développement de l'offre,
- 150 000€ maximum pour les opérations de rénovation ou de transplantation à taille identique,
- 25 000€ maximum pour les opérations d'acquisition de matériels et de mobiliers.

Monsieur le Président propose de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES CCAS		RECETTES		
Lot	MONTANT HT	FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Piscine	41 000,00 €	Caisse d'Allocation Familiales de l'Aude	60%	90 000,00 €
Terrassement	47 000,00 €			
Menuiserie	6 000,00 €			
Cuisine	20 000,00 €	CCAS	40%	60 000,00 €
Réfection Sol et plafond	30 000,00 €			
Electricité	6 000,00 €			
Total	150 000,00 €			150 000,00 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention pour la rénovation du bâtiment ARATA auprès de la Caisse d'Allocation Familiales de l'Aude.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 12 Février 2025

Le Président,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

19 FEV. 2025

Certifié exécutoire par réception en Préfecture le :

18 FEV. 2025

Et par publication le :

19 FEV. 2025

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

